




1 place de la Mairie
81290 VIVIERS-LÈS-MONTAGNES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de VIVIERS LES MONTAGNES
Séance du 29 septembre 2022 à 20h00

Envoyé en préfecture le 03/10/2022
Reçu en préfecture le 03/10/2022
Affiché le 
ID : 081-218103257-20220929-DELIB_38_2022-DE

DELIB 38-2022

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 19

Date de la convocation : 25/09/2022

Date d'affichage : 25/09/2022

L'an deux mille vingt et deux et les vingt-neuf septembre à 20h00, le Conseil Municipal de VIVIERS-LES-MONTAGNES, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Elisa LEMONNIER sous la présidence de M. Alain VEUILLET, Maire.

Présents : Mesdames Marie-Rose LADOWITCH, Pascale PRADES, Arlette GLORIA, , Françoise BARBERI, Christelle COURTOIS-SABARTHES, Mme Marie-France ALRIC, , Mme Isabelle DE VIVIES
Messieurs Alain VEUILLET, Manuel GONCALVES, Paul SALVAN, Jean-Michel MAUREL, François MONTAGNE, Rodolphe DUCAMP, Frédéric MAIXANDEAU, Daniel MONTAGNE

Excusés : M. Paul SALVAN pouvoir à M. Alain VEUILLET, Mme Myriam MADAULE pouvoir à M. Manuel GONCALVES, Mme Maud FLAMANT pouvoir à Mme Christelle COURTOIS-SABARTHES, M. Claudian BRUN pouvoir à Mme Marie-Rose LADOWITCH

Retard : Mme Sylvie CALAS arrivée à 20h04 (Arrivée après la proposition de vote à main levée)

Secrétaire de séance : Mme Marie-Rose LADOWITCH

La séance débute à 20h02 sous la présidence de M. Alain VEUILLET

Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, M. le maire propose de voter à main levée

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Objet de la délibération : **EVOLUTION DU PRIX DU PORTAGE DE REPAS AU 1/10/2022**

En date du 25 juillet 2022, la mairie a réceptionné un courrier émanant de l'entreprise Occitanie Restauration en charge. Courrier qui vous a été communiqué en même temps que les convocations en date du 23/09/2022.

Ce courrier nous indique une hausse tarifaire de 7.00% sur la prestation concernant le portage de repas au 1^{er} septembre 2022.

A ce jour la commune facture 7.90€TTC alors que le coût de revient d'un repas est de 8.33TTC, au 1^{er} septembre 2022.

M.le maire propose au Conseil Municipal d'augmenter le prix unitaire du ticket à 8.50€ TTC.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Alain VEUILLET

